Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 30 Joumada II 1445
12 Janvier 2024

N° 6

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires 68
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 68
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce 69
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 72
Homologation de résolutions 72
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 73
Avis aux créanciers 78
Convocations
Sociétés anonymes 80
Sociétés communautaires 82
Divers
Avis au public 82
Rectificatif 83

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Dénomination : Société Citoyenne Locale Foussana Jadida

Type de la société : Société Communautaire Locale

Montant du Capital souscrit : 10.000 Dinars.

Siège social : Ouled Zid- Alentour de Foussana - Kasserine

Objet : Valorisation des produits forestiers, distillation et séchage des plantes (romarin)

Durée : 99 ans.

Date de dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 4/01/2024 au greffe du tribunal de première Instance de Kasserine sous dossier n°11.

Nombre des parts à souscrire : 1000 parts

Valeur nominale de la part : 10 dinars

Date de tenue de l'assemblée constitutive et la souscription : 11/12/2023 au siège social de la société.

Fondateur :

- Abdelhamid Zidi : CIN n°02768889 - Président

- Mahmoud Zidi : CIN n°02641907 - Trésorier

- Mohamed Faouzi Zidi : CIN n°08205614 - Secrétaire général

- Kabachi Zidi : CIN n°02725278 - Membre

- Ibrahim Barkaoui : CIN n°08228318 - Membre

- Salah Zidi : CIN n°02722972 - Membre.

2024S00030SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation de capital de 600 000 DT

PV de l'AGE du 13/11/2023

ECODATTES SA

Capital 2 380 000 dinars

La percée verte B2-3 - Jardins de Carthage 1090 Tunis

MF : 113328WAM000

Suite au PV de l'AGE de la société ECODATTES SA enregistré à la recette des finances Tunis 1 le 15/11/2023 sous le numéro 23505404 quittance n°9981, l'augmentation du capital pour un montant de 1 226 400 dt en numéraire déposé au compte indisponible n°12203000010800930-16 Union internationale de banques agence Charguia et ce par l'émission de 12264 actions nouvelles totalement souscrite et libérée à la souscription. Le capital de la société est porté de 2 380 000 Dinars à 3 606 400 Dinars. Un projet a été déposé au RNE le 28/12/2023.

2024R00036SANB2

Augmentation de capital de 600 000 DT

PV de l'AGE du 15/7/2023

ECODATTES SA

Capital : 1 780 000 dinars

La percée verte B2-3 - Jardins de Carthage 1090 Tunis

MF : 113328WAM000

Suite au PV de l'AGE de la société ECODATTES SA du 15/7/2023 enregistré à la recette des finances Tunis 1 sous le numéro 23803264 quittance n°6466, l'augmentation du capital pour un montant de 600 000 dt en numéraire et ce par l'émission de 6000 actions nouvelles totalement souscrite et libérée à la souscription. Le capital de la société est porté de 1 780 000 dinars à 2 380 000 Dinars. Une copie a été déposée au RNE du 26/7/2023.

2024R00037SANB2

Augmentation de capital de 600 000 DT

PV de l'AGE du 15/6/2023

ECODATTES SA

Capital : 1 080 000 dinars

La percée verte B2-3 - Jardins de Carthage 1090 Tunis

MF : 113328WAM000

Suite au PV de l'AGE de la société ECODATTES SA du 15/6/2023 enregistré à la recette des finances Tunis 1 sous le numéro 23803080 quittance n°8185; l'augmentation du capital pour un montant de 700 000 dt en numéraire et ce par l'émission de 7000 actions nouvelles totalement souscrite et libérée à la souscription. Le capital de la société est porté de 1 080 000 Dinars à 1 780 000 Dinars. Une copie a été déposée au RNE du 10/7/2023.

2024R00038SANB2

INTERMETAL

Société anonyme

Au capital de 50 000 000 DT

RNE : 0296412F

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 27 décembre 2023, enregistré à la recette des finances place de la république Radés le 4 janvier 2024, sous n°24700037,

Il a été décidé de :

- Accepter la démission de Mr Mohamed Hédi Ben Ayed entant que directeur général à partir du 01 janvier 2024

- Désigner Mr Atef Mezghenni entant que directeur général pour la durée restante du mandat de son prédécesseur soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui délibèrera sur les comptes de l'exercice 2024 ;

Le PV a été déposé au centre National du registre des entreprises le 5/01/2024 sous le n°20241385.

2024R00067SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

MASTER RETAIL

Société anonyme

Au capital de 28 600 000 Dinars

Identifiant Unique au R.N.E : 1412646 H

Affiliation CNSS : N°562543-40

1) Dénomination de la société : MASTER RETAIL.

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Capital social : 28 600 000 dinars

4) Siège social : Immeuble. SOFIDE Charguia II, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage,

5) Objet social : Commerce en détail des articles de textile de toute nature.etc.

6) Durée de la société : 99 ans à partir de sa constitution.

7) Augmentation de capital : l'assemblée générale extraordinaire du 8/1/2024 a décidé une augmentation de capital en numéraire de 8 000 000 DT avec suppression des droits préférentiels de souscription.

8) Dépôt du projet de l'augmentation : un exemplaire dudit procès-verbal est déposé au Registre National des Entreprises le 9/01/2024 sous le n°AC0352024

9) Nombre d'actions à souscrire : 800 000 actions nouvelles nominatives à la valeur nominale de 10 DT à libérer de moitié à la souscription.

10) Répartition du résultat : conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

11) Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription seront versés à la BIAT, compte indisponible n°08 601 0001932007173 66.

12) Délai de souscription : Quinze (15) jours à partir de la date d'ouverture de souscription, avec possibilité de la clôture anticipée de la souscription.

2024400042SANB2

Société - Générale Industrie du Nord «GINOR» SA

Capital social : 42.000.000DT

Siège social : 19, Rue d'Allemagne - Tunis

IU : 1039673B

Suivant P.V du CA du 4/12/2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de Sociétés 1er Bureau, Tunis le 02/01/2024 sous le n°24800001 Quittance n°M000001, il a été décidé de renouveler le mandat de directeur général de la société Monsieur Naim Ghorbel pour deux années qui commencent le 01/01/2024 et finissent le 31/12/2025.

Un exemplaire dudit PV a été déposé au Registre National des Entreprises le 3/01/2024 sous le n° 2024268.

2024400043SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Bureau Maître AFI Khaled Notaire

4 place Sidi Djbeli rue Qaadine Bab Souika Tunis

MF : 1077285/F

Suivant un acte notarié établi par les deux notaires Mtre Afi Khaled et Ouni Amel du 8/12/2023 enregistré à Bab souika Tunis le 14/12/2023 sous le numéro M077825 a cédé à tire de donation Mme Aicha Khouja à son fils Chaouachi Mohamed la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels; son activité est : commerce détaillé de la viande et ses dérivés; le seul identifiant : 1364745P.

Toute opposition sera recevable à l'adresse de M. Chaouachi Mohamed : 6 rue Abou Firas Hamdani la Marsa Tunis dans un délai maximum de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Annonce publiée au journal le Temps du 10/01/2024.

2024T00029FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par Maître Mohamed Fathi Ben Abdallah et son assesseur Maître Yacine Zammeli en date du 23/12/2023 enregistré à la recette des finances Beb Souika le 28/12/2023 quittance n°M080483 Mr Amara Nebheni a donné à son frère Mohamed Nabheni tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente de beignet situé au n°52 rue Sidi El Béchir Tunis.

Toutes oppositions doivent être déposées chez Mr Mohamed Nabheni à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 10/01/2024.

2024T00031FCCC2

Donation

Suivant acte notarié daté le 25 Mai 2023, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 30 Mai 2023 quittance MO55509.

Messieurs, Hamdi et Youssef, Mesdames Rim, Hanen et Ajmia tous fils et filles Ennacer ben Mohamed Younes ont fait une donation à leur mère Arbia Bent Taib Ben Mohamed Khnin la totalité de l'héritage de leur père du fonds de commerce sis à l'Avenue Farhat Hached Nabeul destiné à la vente des chaussures et articles d'artisanat. Les oppositions sont acceptées dans le délai de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce mentionnée.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 9 janvier 2024.

2024R00069FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de contrat de vente d'un fonds de commerce le 5/12/2023 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 12/12/2023 reçu n°M088685 bon d'inscription n°23207275 Mr Lakhdhar Soua n° d'identité 00333706 situé à la Rue Mekther n°1 Mégrine Chaker a vendu à Mr Salah El Fadaa titulaire de la CIN 03929730 tout le fonds de commerce à usage de Vente produits alimentaires situé au 03 complexe commercial El Fadhel Ibn Achour Mégrine Chaker et non associé au RNE.

Les objections sont acceptées chez Mr Salah El Fadaa au local commercial indiqué à l'adresse au dessus et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présente vente au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal Essahafa le 01/12/2023.

2024R00070FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de contrat de vente d'un fonds de commerce le 26/12/2023 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 5/01/2024 reçu n°M002560 bon d'inscription n°24200133 Mr Elhasseni Khmiri n° d'identité 00934221 situé au 06 Rue des Martyrs Mégrine Chaker a vendu à Mme Hiba Marzouki titulaire de la CIN 09621364 tout le fonds de commerce à usage de Vente Fruits Secs situé au local n°4 rez-de-chaussée imm. El Baraka Avenue Ahmed Tlili n°8 Bis Megrine Jawhara et non associé au RNE.

Les objections sont acceptées chez Mme Hiba Marzouki au local commercial indiqué à l'adresse au dessus et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présente vente au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk le 9/01/2024.

2024R00071FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de donation établi par Mr Moncef Hechmi et Mr Jihed Mekki enregistré à la recette des finances de Gabès le 5/01/2024, Quittance d'impôt n°M001427 enregistrement n°2586927, Mme Saida Mezhoudi a donné le Fonds de Commerce destiné comme Café "La Terrasse" situé au boulevard Abu Kacem Echebbi, Gabès Sud à son fils Achraf Aboud.

Les oppositions auront lieu chez le donataire à l'adresse de fonds de commerce sus-indiqué durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet article est publié aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 10/01/2024.

2024R00072FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 8/01/2024 enregistré à cité Riadh Sousse le 8/01/2024 sous le numéro 24200059 quittance numéro M001648 Monsieur Nizar ben Hsine Jilani a vendu sous toutes les garanties juridiques et de fait à Monsieur Mohamed ben Hamed ben Bouraoui GNABA le fonds de commerce exploité au local sis au 22 avenue ETTAWFIK - cité Riadh - Sousse destiné pour toutes activités commerciales, toute opposition doit être déposée chez l'acheteur à son domicile sis au 57 rue Abdelaziz Rjiba - cité Riadh Sousse dans les 20 jours à partir la parution de cette annone au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 11/01/2024.

2024S00033FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé légalisé le 02-1-2024 et enregistré à la recette des finances Sfax le 4-1-2024 reçu n°M001680, enregistrement n°24200052, Awatef Jawelli, vend au nom de son fils Skandar Jabnouni par procuration, demeurant à l'avenue Khiria immeuble bouaweja 2ème étage Sfax, à Omar Naimii sis à la route de Mahdia km 4 kanich Sfax, la totalité du fonds de commerce «Café Robusta», avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé à l'avenue 5 Août immeuble partinium Sfax.

Le prix de vente est consigné chez Maître Houda Ktaeit Elleuch, et les oppositions éventuelles devront être faites dans son lieu au 3 avenue Patrice Lumumba immeuble Sfax city 4ème étage Sfax, dans les délais légaux.

Cette annonce a été faite aux journaux «Assabeh» et «le Temps» le 9-01-2024.

2024X00026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

MAITRE SAHBI ROUIS

Avocat à la cour de cassation

Rue Haffouz Imm. Intilaka esc.B3 Sfax

Tél / Fax : 74.201.590

000832714/G

Par acte sous seing privé en date du 25/12/2023, enregistré à la recette des finances de Gremda le 26/12/2023 sous numéro 23204565, numéro de quittance M096511, Monsieur Mouhamed Ben Emor a cédé à Monsieur Khalil Hamdeoui la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels et qui est conçu salon de thé sous le nom "RELAX" sis à la rue de Gremda km 8 Sfax.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat.

Cet extrait a été publié au journal quotidien "Sabeh" n°23843 du 3/01/2024.

2024X00033FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances Gremda le 3/01/2024 sous le n°24200019 quittance n°M000787, Nizar Bensaad, CIN 08182843 sis à la route Gremda km 7 Sfax a vendu pour le compte de Dhieb Mbarak CIN n°08819450 le fonds de commerce «Restaurant» sis à la route Gremda km 7 Sfax. Toute opposition est faite dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis dans le journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué.

Cet avis a été publié au journal «Assabeh» le 6/01/2024.

2024X00040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé par Maître Jallel Hammami le 19/12/2023 enregistré à la recette des finances de Raoued le 19/12/2023 quittance n°M131613 enregistrement n°23206397 Mr. Adel ben Ali Al Malouhi titulaire de la C.I.N n°04774584 a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour la vente des gâteaux et des glaces sis au 54 avenue Habib Bourguiba Cité Al Ghazella Ariana à Mr. Abdelhak ben Mustapha Bilghith titulaire de la C.I.N n°04508194.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du bureau de l'avocat Maître Jallel Hammami sis au 40 rue Kheireddine Brbous Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 6 janvier 2024.

2024400022FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 3/01/2024, (quittance n°M000895 Enregistrement 24200032) M. Ahmed Sallemi CIN 07765772 vend à Mme. Laila Sassi CIN 08324914 la totalité du fonds de commerce de deux locaux n°1 et 2 situés à l'avenue Habib Mami devenue 55 rue cité sportive Borj Louzir Ariana destinés à l'activité de café, moyennant le prix de (45.000.000).

Une annonce a été publiée au journal Echourouk le 9/01/2024.

Toute opposition sera faite auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce et auprès le cabinet de maître Faouzi Abouda 5 rue Aid Jabari Ariana.

2024400030FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente du Fonds de Commerce daté du 25/12/2023, enregistré à la recette des finances à Rue de Paradis - Ariana le 26/12/2023 sous le numéro 23213048, quittance n°M142839, Mr Hafnaoui Ben Ali Ben Amor Khadharoui, titulaire de la C.I.N n°08214624 a vendu à Mme Zina Bent Mohamed Jamai Ben Salah Khadhraoui, titulaire de la C.I.N n°08554150, la totalité d'un fonds de commerce destiné à tout commerce exploité au local sis à 119 Av. Jawdet Al Hayet, Sidi salah Chotrana 1 La Soukra Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente, dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Al Chourouk» et «Le Quotidien» en date du 10/01/2024.

2024400033FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P., enregistré à la recette des finances Houmt Souk Djerba le 7/12/2024 sous le n° 23207440 quittance n°M103868. Mme Nawel bent Fethi ben Hssan épouse Amin Al Fidha titulaire de la C.I.N n°09130885 a vendu à la société «"Y.E.S"», ayant le M.F. 1050203V, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à Sidi Ghomrassin Tawrit Houmet Souk Jerba, destiné pour le commerce des articles de cadeaux. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 6 janvier 2024.

2024400041FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé en date du 20 et 21 décembre 2023, enregistré à la Recette des Finances de Boumhel le 22/12/2023, quittance n°0073798, enregistrement n°23204083, la société SOBALCO, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 22 rue de l'artisanat Charguia 2, 2035 Ariana, au capital social de 865150 dinars, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1530528L, a vendu à la société ULYCOS, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé à la Résidence Serim, rue du Lac Ghar El Melh, les Berges du Lac I, Tunis, au capital de 1 525 000 dinars, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1686880K, la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité par le vendeur en tant qu'activité de prêt à porter pour femme, et destiné à être exploité par l'acheteur, après autorisation écrite du bailleur, pour son activité de commerce de détail de parfumerie, de cosmétiques et de produits de beauté en magasin spécialisé, et de tous produits annexes ou complémentaires de la marque KIKO, et ce dans le local portant le n° BTR24 d'une

superficie de 101,32 m² environ, située au RDC du Centre Commercial AZUR CITY, sis au bord de l'Autoroute A1 et de l'Oued Meliane, Délégation de Boumhel, Ben Arous.

Toutes les oppositions devront être faites entre les mains de Maître Hatem KOURDA, Avocat à la cour de cassation, M.F. n°083615 JAP000, domicilié en son cabinet sis aux rues 2102 et Medhat Pacha, résidence Sindbad 2 bloc B, 3ème étage, n°5, 1001, Tunis, et ce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a fait l'objet de publication sur les quotidiens Echourouk et Le Quotidien du 11 janvier 2024.

2024400049FCCC2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Espoir Sportif Kelibien

Siège social : Rue 1er juin Cité Merdassi 8090 Kelibia

Objectif : L'association a pour objectif de former, encadrer les jeunes, les encourager, développer leur capacité physique et technique et les améliorer au plus haut niveau sportif et moral, elle s'engage également a participer aux diverses compétitions sportives sous la fédération sportive adhérentes

Spécialité : Ping-Pong

Président : Noman Benechikh

Trésorier : Hassen Gritli

Secrétaire Général : Mohamed Balloum.

2024R00066APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : "ENSEMBLE POUR QUE YESMINE ENTENDE"

Objet : Culturel et social.

Objectifs :

1) Contribuer à la vulgarisation de la maladie de déficience auditive innée chez les enfants,

2) Mener des actions culturelles, scientifiques et sociales au profit des enfants porteurs de cette maladie,

3) Nouer des relations avec des Associations aux objectifs similaires à l'intérieur du pays et à l'extérieur dont les pays ont des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Membres Fondateurs :

Amine Mkaouar : Président,

Taoufik Mkaouar : Vice président,

Soumaya Dziri : Trésorière,

Ibtissem Mkaouar : Secrétaire Générale,

Mariem Dziri : Trésorière Adjointe,

Mahdi Mkaouar : Secrétaire Général Adjoint.

Siège social : 208 Rue Errached Sakiet Eddaier Sfax 3054.

Ref : Procès-verbal ci joint N°42722 du 24.9.2023

2024X00024APSF1

Homologation de résolutions

Remplacement d'un trésorier

Résidence Ennozha Cité Riadh Borj Cédria

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 novembre 2023, enregistré à la recette des finances de Soliman sous le numéro 23702801 du 12 décembre 2023 quittance n°M064285; il a été élu Mme Salma Guizani trésorière du syndic de la résidence en remplacement de M. Badie Al-Ayari.

2024R00058APSF2

Club olympique du Kram

En vertu de l'arrêté numéro 1 daté du 5 janvier 2024 signé par monsieur le premier délégué chargé de la gestion du gouvernorat de Tunis un commis» de gestion provisoire a été nommé au sein du club olympique de Kram composé des membres suivants :

Ridha ben Salem : Président

Moez Boughanmi : Vice-président

Atef Bahri : Secrétaire général

Tarek Azoun : Secrétaire général adjoint

Ishak Neder : Trésorier

Le comité de gestion provisoire assure à titre exclusif et en sa qualité d'unique représentant légal du club olympique du kram la gestion de ses affaires quotidiennes.

2024R00064APSF2

SYNDIC DE LA RESIDENCE EL MEJDA

Siège social : Résidence El Mejda Chotrana 1, Soukra, Ariana 2036

Identifiant Unique : 1832187N

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 24 décembre 2023 enregistré à la recette des finances Borj Louzir à Ariana le 28 décembre 2023 sous le numéro 23705211 quittance numéro M091763, il a été décidé à la majorité des présents :

- De nommer un nouveau comité de gestion du syndic pour une année à partir du 01 janvier 2024. Le nouveau bureau de syndic de la résidence El Mejda désigné comme suit :

Monsieur Sami Smaoui : Président

Madame Nahla Zid : Secrétaire générale

Monsieur Achraf Dahmen : Trésorier

Monsieur Bilel Ben Halima : Membre

Monsieur Mohamed Amine Hachaichi : Membre

- D'approuver le rapport financier et le rapport moral de la période du 01 juin 2023 au 23 décembre 2023

- De donner quitus aux membres du syndic pour la période du 01 juin 2023 au 23 décembre 2023.

2024400031APSF2

SYNDIC IMMEUBLE ROUSSEAU

8, Rue Jean Jacques Rousseau, 1073 Montplaisir - Tunis

MF : 974 099 T/N/M 000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4/10/2023, enregistré à la Recette des Finances Montplaisir - Tunis, en date du 12/10/2023 sous le n°23806299, quittance n°M089895, il a été décidé l'approbation des rapports moral et financier des exercices clos le 30/6/2020, le 30/6/2021, le 30/6/2022, le 30/6/2023 et le 30/9/2023 et la nomination des nouveaux membres de syndic suivants pour une durée de 3 exercices se terminant avec la tenue de l'assemblée générale devant statuer sur l'exercice clos le 30/6/2026 :

- Mr Bassem Charfeddine : Président;

- Mme Souad Bennour : Secrétaire Générale;

- Mr Chafik Elbehi : Trésorier.

2024400044APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Fathallah Anouar

Avocat près la cour de cassation

137 Av. Habib Bourguiba

Nabeul 8000 - Tunisie

Tél : + 21672286079

MF : 322430J/A/P/000

Demandeur : LA SOCIETE BITUME DU CENTRE SARL, Matricule Fiscal 704334J/A/000, sis à la Route Nationale n°01 Km 13 route de Sousse, Ezzahra, Ben Arous élisant domicile au cabinet de son avocat Maître Fathallah Anouar sis au 137 Avenue Habib Bourguiba Nabeul.

Autre partie : Monsieur Essaaidi Walid, résidant cité Essaada, Hajeb el Ayoun Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Fathallah Anouar avocat près la cour de cassation sis au 137 Avenue Habib Bourguiba Immeuble El Karama 4ème étage bureau n°11 Nabeul 8000, Matricule Fiscal 322430 J/A/P/000.

Jugement exécutoire : Ordre de paiement du tribunal du première instance de Kairouan n°3989 du 27/11/2014 approuvé par arrêt civil rendu par la Cour d'Appel de Sousse sous le n°57283 le 18/5/2015 et devenu exécutoire.

Objet de la vente : tel que décrit par le rapport d'expert commis Monsieur Mohamed Nejib Nagra accompli le 10/8/2022 nommé par ordonnance sur requête de Mr le président du T.P.I. de Kairouan sous le n°105975 du 14/7/2022 dans le cadre de l'actualisation de la mise à prix, la vente consiste de 3 lots de terrain immatriculé à bâtir situé à Hajeb El Ayoun Kairouan d'une superficie totale de 995 m² divisée comme suit :

- Une parcelle nommée «ESSAAIDI 9» objet du titre foncier n°55877 Kairouan d'une superficie de 320 m²,

- Une parcelle nommée «ESSAAIDI 20» objet du titre foncier n°55888 Kairouan d'une superficie de 307 m²,

- Une parcelle nommée «ESSAAIDI 05» objet du titre foncier n°55873 Kairouan d'une superficie de 368 m².

Mise à prix : telle que arrêté par le rapport de l'expert Monsieur Mohamed Nejib Nagra, la mise à prix est fixée à cent quatre vingt dix neuf mille dinars (199.000dt000).

Date et heure et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu le lundi le 5 février 2024 (5/02/2024) à la salle des criées au Tribunal de Première Instance de Kairouan à partir de 9h du matin.

Visite du terrain mis en vente : Tous les jours de 9h du matin à 17h.

Observation :

1/ Pour participer à l'adjudication, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le Gouverneur de Kairouan.

2/ Tout participant à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) au moins de la mise à prix et se faire représenter par un avocat.

3/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies, au cabinet de l'avocat poursuivant.

2024R00065VEPA1

Vente

Les saisissants :

1- Samir Ben Mohamed Chaabane, retraité, cin n°01008233 en date du 9/9/2011.

2- Son frère Hmid fils de Mohamed Chaabane, retraité, cin n°01100211 en date du 30/01/2020, les deux domiciliés à laRoute de Mahdia, secteur El Hattab km 7 Immeuble CHAABANE, au dessus de l'Agence de la BIAT Sfax leur avocat Maître Nejib FEKI, ayant son bureau 11, Rue Taieb M'hiri 3000 Sfax.

Le saisi : Hafedh Ben Mohamed Chaabane, domicilié à SchwallJsnweg 1,93170 Bernhardswald Germany 004915736636870.

L'Avocat poursuivant : Maître Nejib Feki, de la Société des Avocats Chabchoub et Feki ayant son adresse 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble sis à la Route de Mahdia km 6.5 Sfax qui se compose d'une parcelle de terrain clôturée de tous les côtés et qui comporte trois constructions indépendantes l'une de l'autre.

Sa superficie : environ 852 m². Sa forme est presque rectangulaire.

Au Nord par une propriété possédée par Riadh Besbes, à l'Ouest par un passage commun d'une largeur de 4,55 m et par l'immeuble appartenant à Abderrazek Besbes et au Sud par une voie publique ayant une largeur qui varie entre 9,80 et 9,90 m.

Les constructions édifiées sur l'immeuble se composent comme suit :

La première construction : est édifiée au centre des parties Nord de l'ensemble de la parcelle de terrain

décrite ci-dessus séparée de toutes ses limites. La superficie occupée par la première construction est d'environ 208 m² et sa superficie totale couverte est d'environ 422 m² se composant de deux étages : Un étage au rez-de-chaussée et un étage supérieur qui sont liés par des escaliers extérieurs découverts.

Tous les composants sont détaillés comme suite à la date de l'expertise.

Au niveau du rez-de-chaussée : Une superficie d'environ 208 m² sa superficie totale couverte est d'environ 220 m² qui se compose d'un hall, un couloir, trois chambres, un salon, une cuisine, une salle de bain, une WC, une petite véranda au Nord Ouest et une grande véranda du côté Sud.

Au niveau de l'étage supérieur : sa superficie totale est d'environ 220m² il se compose de deux appartements du côté Est et du côté Ouest avec trois espaces communs qui comportent les escaliers extérieurs précités avec un spacieux pavillon en communication avec les deux espaces précités d'où l'accès aux deux appartements sus-indiqués.

L'appartement supérieur Est a une superficie d'environ 89m² et l'appartement Ouest à une superficie de 97, 77m² qui se compose de trois chambres, une cuisine, une salle de bain une WC et un petit espace indépendant comportant une WC.

La deuxième : La superficie sur laquelle est édifiée cette deuxième construction est d'environ 39,50 m² toute couverte elle se compose d'un espace exploité comme abri pour voiture et un espace extérieur de débarras.

La troisième : sa superficie est d'environ 27,10 m² complètement couverte et se compose d'un espace exploité comme abri pour voiture. Toutes ces constructions ci-dessus indiquées sont anciennes et leurs équipements sanitaires et électriques sont anciens. Tout ceci est décrit au rapport d'expertise ci-joint.

Mise à prix : Trois cent trente trois mille quatre cent vingt cinq dinars (333.425,000 d) d'après le rapport établi par l'expert Samir Bouhlel chargé suivant l'ordonnance sur requête n°4568/23 rendue en date du 11 Mai 2023 n°2146. Il y a lieu d'ajouter à ce montant les redevances et les divers frais judiciaires.

Date et lieu des enchères : Le matin du Lundi douze Février deux mille vingt quatre (12/02/2024) à la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax à son siège sis à la Rue Abou Kacem Chebbi Sfax à neuf heures du matin et heures suivantes.

La visite de l'immeuble à vendre est possible durant tous les jours au cours de l'horaire de travail.

Pour d'amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax où est déposé le cahier des charges où le bureau de Maître Nejib Feki Avocat à la cour de cassation sis au 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax.

Nul : Ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné avant les enchères le tiers du prix.

2024X00025VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : Abdelmajid Ben Abdelaziz ENNOURI, CIN n°01277277, gérant d'une société, demeurant à route El-Ain km 3 Markez El-Alia Sfax et à la route de Gabès km 2 avenue de l'environnement immeuble «Peugeot» Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5- étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi de l'immeuble dénommé «Villa Marie 63» objet du titre foncier n°45941 Sfax, s'élevant à quatorze (14) parts des trente-cinq (35) parts formant le titre. Il s'agit d'un terrain est situé sur la route de Gabès km 2 avenue de l'Environnement Sfax, d'une superficie de 651 m², délimité du nord par l'avenue de l'environnement, suivi de la route de Gabès sur une largeur totale de 45 mètres, de l'est par une voie de 12 mètres de largeur, du sud par la société HALF, et de l'ouest par Hela Amara, et ce à l'intérieur du plan d'aménagement urbain dans une zone symbolisée par Ua2, dans laquelle la construction de bâtiments comportant un rez-de-chaussée et quatre étages supérieurs sont autorisés. Il comprend un bâtiment composé de deux étages:

- Rez-de-chaussée : d'une superficie couverte de 476 m² qui comprend un showroom automobile avec un sol en porcelaine renforcée, des fenêtres et des portes en aluminium, et protégé par des rideaux métalliques, et un atelier automobile avec un sol en carreaux de carrelage. Il y existe aussi un premier escalier menant à l'administration et une deuxième piste menant à un magasin à l'étage supérieur, avec des marches en marbre.

- Etage supérieur : d'une superficie couverte de 509 m², y compris la saillie du plafond, menuiserie en bois, comprenant une administration ayant un hall dont le sol est en marbre, quatre bureaux au sol en carrelage, une salle d'eau avec un sol en porcelaine renforcée et équipée d'équipements modernes, un magasin et une salle d'archives.

A noter que les parts indivises objet de la saisie représentent une partie de la propriété dénommée «Villa Marie 63» objet du titre foncier n°45941 Sfax, d'une superficie totale de 4344 m², divisée en 35 parts, dont Hela Amara possède 7 parts, et elle est en possession, au prorata de ses

parts d'un immeuble avec un rez-de-chaussée et trois étages, et Nabil Amara possède 14 parts et il est en possession au prorata de ses parts de la parcelle ouest du terrain, et dont le saisi Abdelmajid Ennouri possède 14 parts, et il est en possession dans la proportion de ses parts de la parcelle décrite ci-dessus et du bâtiment qui y est bâti, le tout après avoir soustrait les zones allouées aux rues des cotés est et nord.

5- Mise à prix : Un million cent quarante et un mille neuf cent dinars (1.141.900,000), frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi quatorze février deux mille vingt-quatre (14/02/2024) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2024X00027VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Sté de promotion immobilière Neverland, SARL, IU 1325191J, R.C B01218972013, ayant son siège à imm. Borj 7ème étage bureau 3 Ain Zaghouan La Marsa Tunis.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4-Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé "Mahdi II" objet du titre foncier n°10953 Sfax qui constitue un terrain d'une superficie de 682 m², et la totalité de l'immeuble dénommé «Al-Fath» objet du titre foncier n°143143 Sfax qui constitue un terrain d'une superficie de 49 m². Il s'agit de deux propriétés adjacentes situées sur la route de Gremda km 5,5 Sfax, entre Merkez Kammoun et Merkez Sallemi (sur la droite vers le centre-ville), qui ont été fusionnés et sont devenus un seul terrain d'une superficie de 729 m², sur lequel a été construit un immeuble de 7 étages R+6 avec sous-sol (parking) appelé Résidence Al-Fath, équipée d'eau et de courant électrique, d'escaliers et de deux ascenseurs. Son aspect général et son emplacement sont bons, à côté se trouvent plusieurs bâtiments résidentiels et commerciaux, banques, cafés et pharmacies, à proximité du centre-ville et des services administratifs. La construction se compose de :

1) Un sous-sol qui consiste en un parking d'une superficie couverte d'environ 539 m².

2) Le rez-de-chaussée comprend :

- Un magasin au nord ouvrant sur l'est d'une superficie d'environ 133 m² équipé d'une salle d'eau.

- Un magasin central ouvrant sur l'est d'une superficie de 55 m² équipé d'une salle d'eau.

- Une résidence de gardien au milieu du bâtiment ouvrant sur le sud d'une superficie d'environ 15 m² équipé d'une salle d'eau.

- Un appartement à l'ouest ouvrant sur le nord d'une superficie de 141 m² comprenant un salon, 3 chambres, une cuisine, une salle d'eau et un couloir.

- Le local du syndic, situé au sud ouvrant sur le nord d'une superficie de 7 m².

Le reste du bâtiment couvert à cet étage (le couloir, l'entrée du sous-sol, les espaces de ventilation, les ascenseurs, les escaliers et le générateur électrique) sont considérés comme des parties communes.

3) Le 1er étage comprend :

- Un 1er appartement au nord-est ouvrant sur l'ouest, d'une superficie de 119 m², comprenant 3 chambres, un salon, un balcon, une salle de bain, une cuisine et un couloir.

- Un 2ème appartement au sud-est ouvrant sur le nord, d'une superficie de 94 m², comprenant une cuisine avec balcon, un salon avec balcon, deux chambres à coucher, une salle de bain et un couloir.

- Un appartement au sud-ouest ouvrant sur le nord, d'une superficie de 97 m², comprenant une cuisine avec balcon, une salle de bain, un salon avec balcon, deux chambres à coucher et un couloir.

- Un appartement au nord-ouest ouvrant sur le sud, d'une superficie de 118 m², comprenant une cuisine avec balcon, 3 chambres, un salon avec balcon, une salle de bain et un couloir.

4) Un 2ème étage supérieur comprend :

- Un 1er appartement au nord-est ouvrant sur l'ouest, d'une superficie de 119 m², comprenant 3 chambres, un salon avec balcon, une salle de bain, une cuisine et un couloir.

- Un 2ème appartement au sud-est ouvrant sur nord, d'une superficie de 94 m², comprenant une cuisine avec balcon, un salon avec balcon, deux chambres à coucher, une salle de bain et un couloir.

- Un appartement au sud-ouest ouvrant sur le nord, d'une superficie de 97 m², comprenant une cuisine avec balcon, une salle de bain, un salon avec balcon, deux chambres à coucher et un couloir.

- Un appartement au nord-ouest ouvrant sur le sud, d'une superficie de 118 m², comprenant une cuisine avec balcon, 3 chambres, un salon avec balcon, une salle de bain et un couloir.

5) Un 3ème étage supérieur comprend :

- Un 1er appartement au nord-est ouvrant sur l'ouest, d'une superficie de 119 m², comprenant 3 chambres, un salon avec balcon, une salle de bain, une cuisine et un couloir.

- Un 2ème appartement au sud-est ouvrant sur nord, d'une superficie de 94 m², comprenant une cuisine avec balcon, un salon avec balcon, deux chambres à coucher, une salle de bain et un couloir.

- Un appartement au sud-ouest ouvrant sur le nord, d'une superficie de 97 m², comprenant une cuisine avec balcon, une salle de bain, un salon avec balcon, deux chambres à coucher et un couloir.

- Un appartement au nord-ouest ouvrant sur le sud, d'une superficie de 118 m², comprenant une cuisine avec balcon, 3 chambres, un salon avec balcon, une salle de bain et un couloir.

6) Un 4ème étage supérieur qui comprend :

- Un 1er appartement au nord-est ouvrant sur l'ouest, d'une superficie de 119 m², comprenant 3 chambres, un salon avec balcon, une salle de bain, une cuisine et un couloir.

- Un 2ème appartement au sud-est ouvrant sur nord, d'une superficie de 94 m², comprenant une cuisine avec balcon, un salon avec balcon, deux chambres à coucher, une salle de bain et un couloir.

- Un appartement au sud-ouest ouvrant sur le nord, d'une superficie de 97 m², comprenant une cuisine avec balcon, une salle de bain, un salon avec balcon, deux chambres à coucher et un couloir.

- Un appartement au nord-ouest ouvrant sur le sud, d'une superficie de 118 m², comprenant une cuisine avec balcon, 3 chambres, un salon avec balcon, une salle de bain et un couloir.

7) Un 5ème étage comprend :

- Un 1er appartement au nord-est ouvrant sur l'ouest, d'une superficie de 119 m², comprenant 3 chambres, un salon avec balcon, une salle de bain, une cuisine et un couloir.

- Un 2ème appartement au sud-est ouvrant sur nord, d'une superficie de 94 m², comprenant une cuisine avec balcon, un salon avec balcon, deux chambres à coucher, une salle de bain et un couloir.

- Un appartement sud-ouest ouvrant sur le nord, d'une superficie de 102 m². Il comprend une cuisine avec un balcon, une salle de bain, un salon, deux chambres et un couloir.

8) Un 6ème étage supérieur comprend :

- Un 1er appartement au nord-est ouvrant sur l'ouest, d'une superficie de 119 m², comprenant 3 chambres, un salon avec balcon, une salle de bain, une cuisine et un couloir.

- Un 2ème appartement au sud-est ouvrant sur nord, d'une superficie de 94 m², comprenant une cuisine avec balcon, un salon avec balcon, deux chambres à coucher, une salle de bain et un couloir.

- Un appartement sud-ouest ouvrant sur le nord, d'une superficie de 102 m². Il comprend une cuisine avec un balcon, une salle de bain, un salon, deux chambres et un couloir.

L'ensemble du bâtiment est neuf, divisé en appartements, magasins et espaces de ventilation. Ses murs extérieurs et intérieurs sont calcinés et peints, les plafonds en béton, les sols en carrelage, les marches des escaliers sont en marbre de Thala, les portes sont en bois, et les fenêtres en michler et aluminium, et son aspect général est bon.

5- Mise à prix : Six millions cent seize mille cent cinquante dinars (6.116.150, 000), frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi quatorze février deux mille vingt-quatre (14/02/2024) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2024X00028VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé au 32 Rue Hédi Karray Tunis son domicile élu chez société tuniso-saoudienne de recouvrement, rue des Jasmins n°19 nouvelle Ariana Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Souad Bent Belgacem Ben Ahmed Marzougui, titulaire de la CIN n°00551371 domicilié à sakit Ezzit rue Ali Bech Hamba n°96 Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°64324 Sfax dénommée «Olfa191» (composée de 88 parts) d'une superficie de 88 m² situé à route Gremda nord-ouest d'une avenue à l'ouest de l'avenue Majida Boulila Sfax, elle représente un appartement à usage d'habitation au 5ème étage avec les parties indivises s'y rattachant de l'immeuble; 88/9370 parts.

L'appartement comprend un couloir ouvrant sur une réception, une cuisine ouvrant sur un petit balcon, trois chambres et une salle de bain.

Mise à prix : fixée à cinquante huit mille et quatre vingt dinars (58.080,000D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi douze février deux mille vingt quatre 12/02/2024 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2024X00029VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante :

Société MBG, représentée par son représentant légal, société anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance Ben Arous sous le numéro B118822003, son siège route principale n°1 km 12 Ezzahra.

La partie saisie :

Société IMMOBILIER REVIVA GREEN PARK, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance Sousse sous le numéro B0972642013, MF : 1293606/JPM/000, son siège à Oulad Ezzedine, délégation de Kerkennah, Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax.

(MF : 1049238Q).

Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges :

Un bungalow de deux étages, RDC et premier étage dont l'accès par un escalier intérieur. Le RDC : a une entrée est par lequel est l'entrée de l'immeuble, où il existe un jardin d'une superficie 77 m² d'une implantation simple et d'un passage de pierre artisanale, à l'intérieur une chambre de réception ouverte sur une cuisine équipée et où il existe les équipements de l'eau potable et l'électricité saris être fonctionnelle, une SDB dans lequel il existe un douche, water, et une lave main. Il existe encore en bas une porte qui ouvre en ouest en Aluminium à 2 ouvertures sur un jardin qui a un passage artisanal d'une superficie de 22.5 m² et une partie couverte en bois. - Le premier étage : dans lequel il existe un passage, 2 chambres à coucher dans l'une existe une dressing en aluminium, et une salle de bain dans lequel il existe la douche, Waller, et un grand lavabo, un balcon non couvert d'une superficie de 19 m² protégé par une barrière en verre dans lequel il existe des carrés en parquet. Les salles de bain en parterre. Tous les toits couverts en faux plafond décoratif, et les portes intérieures en bois, et il existe des sorties d'aérations dans quelques toits.

La superficie de tout l'immeuble est environ 168 m², l'immeuble est limité par l'ouest par le reste du projet et ses passages et par lequel son entrée, du côté sud le passage et le reste de la propriété du propriétaire, de l'est passage du reste du projet puis la propriété des tiers entre les quelles il existe une limitation par pierre en canne, au nord une 2ème immeuble à coté propriétaire de saisi.

Et les jouissances communes, entre autres les jardins, la buvette, la piscine au jardin et les entrées du bungalow où il existe une grande porte privée pour tout le complexe.

Mise à prix :

Cent quatre-vingt mille dinars (180.000, 000DT) outre les dépenses annoncées le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax, le douze février deux mille vingt-quatre (12/02/2024) à partir de 9H du matin et suivant.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble :

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur. La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait pendant l'horaire du travail administratif à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance Sfax où il est déposé le cahier des charges.

2024X00031VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Trabelsi Jabrane

Avocat à Sfax Immeuble Intilaka 1 Escalier B 1 4ème étage Sfax

Poursuivant : NACER CHEMKI, domicilié chez cabinet de son avocat Maître Trabelsi Jabrane avocat à Sfax immeuble intilaka I, escalier B 1 4ème étage Sfax.

Partie saisie : Héritiers Ayadi Fathi, sa femme Hédia Sallemi et ses fils Mohamed Ali, Souheila, Sawssen, Hajer, Lina et Sameh domiciliés route El Mharza cité el Habib n°230 Sfax 3052.

En vertu d'un ordre de paiement n°9318 rendue par le tribunal de première instance de Sfax2 en date du 5/7/2022.

Et en vertu du procès-verbal de saisie immobilière exécutoire dressé par l'huissier notaire Sami ktata sous le n°4745 en date de 02/9/2023.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques le 1/3 de la terre domicilié à la route de Gabès km 17 à Gargour.

Sa superficie 7225 mètres carrés objet du titre foncier nommé Ennadour 87324 Sfax.

La vente aura lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 au palais de justice sis à la rue Ahmed Aloulou le 7/02/2024 à 9h du matin.

La mise à prix est fixée à onze milles dinars (11.000.000D) plus les frais. L'immeuble saisi peut être visité tous les jours durant les heures ouvrables. Pour de plus amples renseignements s'adresser au tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges et au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Trabelsi Jabrane situé à l'Intilaka I, Escalier B1 4ème étage Sfax 3000.

Toute personne désirant se porter enchérisseuse doit consigner le tiers de la mise à prix.

2024X00032VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mahdi ben Slimen Badri, CIN n°05328187, demeurant à l'avenue de l'Algérie immeuble ben Makhlouf Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «zed19» objet du TF n°60330 Sfax avec des parts indivises soient 1438/105 revenant au TF n°60330 Sfax dans le TF n°14177 Sfax consistant en un appartement d'une superficie couverte de 105 m² sis au 2ème étage sous le numéro 8 de l'immeuble Z4 sis à siyouzitex big ville et à proximité de la rue commandant Bjaoui Sfax et STEG et SONED.

L'appartement est composé de 3 chambres, une salle, une cuisine, une toilette, une salle de bain et un couloir.

L'appartement est en bonne position, il est à proximité du centre ville où existent tous les équipements et généralement l'immeuble est en moyen état et il nécessite l'entretien.

Mise à prix : (64.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 12/02/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00038VEPA1

Avis aux créanciers

République Tunisienne Ministère de la justice

Tribunal de première instance de Siliana

Dossier de collocation n°68

Suite à la requête de distribution déposée par Me Khaled YOUSFI pour le compte de la banque tunisienne de Solidarité en la personne de son représentant légal le 3/01/2024 accompagnée d'une quittance de consignation de deniers à la trésorerie générale de la Tunisie du 01/6/2023 sous le numéro M031819 tendant à la distribution du prix consigné provenant de la vente du véhicule saisi de la débitrice principale Chedlia YOUSFI au profit de Nabil Ben Mouldi Ben Youssef NOURI suivant procès-verbal de vente par l'huissier de justice à Siliana Me Aicha RIAHI du 11/5/2023 sous le n°13399,

Vu la décision du juge commissaire du 3/01/2024, la procédure de distribution des deniers consignés précités, a été ouverte.

En application des dispositions des articles 466 et 468 du Code de procédure civile et commerciale,

On énonce l'ouverture de la procédure de distribution des deniers consignés,

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal.

Il est tenu également de présenter une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2024T00030VEPA2

Avis

Suite à la décision du tribunal de 1ère instance de Gabès en date du 30 janvier 2023 de clôturer le dossier du règlement judiciaire de la Sté A.C.M.G Gabès et suite à la distribution du produit de la vente ordonnée par le juge commissaire et en application du jugement prononcé par le juge commissaire en date du 30 janvier 2023 de clôturer définitivement le règlement judicaire de la Sté AGMG Gabès conformément aux décisions en vigueur.

2024R00061VEPA2

Faillite

Société SARRAJ TRANSPORT TERRESTRE S.A.R.L

Siège social : B.P.195 BIS - n°29 rue Abou Hamed Ghazeli 4000 Sousse

M.F : 0710306S

En vertu du jugement rendu par la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse en date du 26 décembre 2023 affaire n°144, il a été déclaré :

- La mise en faillite de la société SARRAJ TRANSPORT TERRESTRE S.A.R.L. et la fixation de la date de cessation des paiements à partir du 25 juin 2022.

- La désignation de Mme Amani Zitouni en qualité de juge commissaire et de Mr. Ismail SBAI en tant que Syndic de la faillite.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de Syndic dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai de quinze jours à partir de ladite publication.

2024S00028VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Sousse 2

Chambre de Distributions des deniers

Procès n°129

Ouverture des procédures de distribution des deniers

En application des dispositions des articles 466 - 468 et 476 du code de

Procédure civile et commerciale

Suivant l'arrêt rendu par Monsieur le Juge chargé des affaires de distribution de deniers et de l'ordre au Tribunal de Première Instance de Sousse 2 en date du 22/12/2022 dans le procès de distribution de deniers n°129 et décidé suivant la demande de distribution présentée par Maître Sahbi Karoui agissant au nom de sa cliente la banque BIAT sans la personne de son représentant légal et les pièces justificatives annexées et notamment l'attestation de dépôt des fonds délivrée par la Trésorerie Régionale en date du 01/11/2023 sous le numéro : 1900682P et la quittance de consignation numéro : M022486 en date du 18/6/2019 et réalisés en application de l'ordonnance sur requête rendue par le Tribunal de Première Instance de Sousse 2 sous le numéro 48473 du 11/6/2019, lesquels énoncent la consignation de la somme de l'ordre de trois cent cinquante-quatre mille dinars (354.000,000 dinars) résultant du prix de l'adjudication du bien immobilier objet du titre foncier 78108 Sousse dit «Chalbia» dont la propriété revient au fond à la société débitrice SOCIETE FRERES CHOUARI, société à responsabilité limitée, identifiant unique au registre national des entreprises sous le numéro : 0044305E, son gérant : Monsieur Naceur Chouari, siège social de la société :

Rue 20 Mars 1956 à Bir Hlaoua Kalaa Kebira Sousse suivant le jugement d'adjudication rendu par le tribunal de première instance de Sousse 2 sous le numéro 701 du 4/9/2018, et le jugement numéro 722 rendu par le même tribunal en date du 6/11/2018.

Il a été ordonné l'ouverture des procédures de distribution des deniers des fonds susvisé. Suivant ce qui a été exposé,

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'Insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Et tout créancier qui n'a pas été enregistré et qui sollicite la participation à la distribution du prix devra présenter dans un délai de trente jours qui suit la publication de l'avis les moyens de preuve de ses créances au greffe du tribunat et de prendre en considération les dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale sinon il perdra son droit de participer à cette procédure.

2024S00029VEPA2

Distribution de deniers

Le greffier de la chambre de distribution des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis avise qu'il sera procédé à la distribution de la somme (158.004,082 d) consigné, et suite à la requête de Maître Mongi GHRIBI avocat auprès de la cour de cassation au nom de son client Hatem Ben Zarrouk, en vertu de quoi est enrôlée l'affaire n°2080 à l'encontre de La Société Générale d'Entrepreneurs de Matériel et de Travaux au nom de son représentant légal. Tout créancier désirant participer devra produire ses titres de créance au greffe du dit tribunal dans les 30 jours à partir de la publication du présent avis sous peine de forclusion. L'article 468 CPCC dispose que «Tout créancier qui entend participer à la distribution est tenu à peine de forclusion de produire ses titres de créance au greffe du dit tribunal dans un délai dث 30 jours à partir de la publication au JORT ou de la réception de la lettre recommandée, il doit en outre demander la collocation par l'Intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertions et sommations, prévus aux deux articles précédents».

2024400032VEPA2

Appel d'offre

CESSION TOTALE DE LA SOCIETE DE TOURISTIQUE ET LOISIR, S.A

«HOTEL NEPTUNE»

MF : 538953C/A/M/000

Capital : 2.800,000

Siège social : N°15 rue al Arbi al Kabari

1005 - El Omrane - Tunis

Le contrôleur de justice de la Société de touristique et loisir «hôtel Neptune» Badreddine Aifa lance un

avis d'appel d'offre pour la cession totale de la société de touristique et loisir «hôtel Neptune» et l'acceptation de l'offre la plus élevée suite à la décision du juge de l'entreprise au tribunal de première instance de Tunis et son aval relatif au cahier des charges daté du 3/01/2024.

- Toute personne désirant participer à cet appel d'offre, doit acheter le cahier des charges et voulant prendre un rendez-vous de visite est invité à se présenter au bureau d'administrateur judicaire Maître AIFA BADREDDINE sis au : Rue 8300 immeuble oxer 2 - étage 3-B 3.5 Montplaisir- Tunis / Tél : 71 906068/ 23322507

- Date limite : au plus tard le 9/02/2024 (le cachet de la poste faisant foi).

2024400037VEPA2

Distribution des fonds

SENIOR PRIVILEGE

Société à responsabilité limitée en liquidation

Capital 100 000 Dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 1123906Z

Affiliation CNSS : 291368 - 77

Conformément au disposition de l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur de la Société Senior Privilège, annonce qu'à la suite de la publication de la décision de dissolution anticipée de la société au JORT n°127 en date du 23 octobre 2014, il s'avère qu'aucun créancier n'est inscrit sur la liste des créanciers.

Les créanciers éventuels de la Société Senior Privilège ou toute autre personne intéressée disposent d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de parution du présent avis pour formuler une opposition. Passé ce délai, les oppositions ne seront plus recevables.

Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur Monsieur Imed Bougoffa, à son domicile élu à l'Hôtel Ibn Khaldoun, 30 rue du Koweït - 1002 Tunis.

Cet avis a été publié aux quotidiens La Presse et Asahafa le 26 décembre 2023.

2024400040VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la société EL MAZRAA S.A

Siège social : GP1 Km 25 Fondouk Jedid

Identifiant unique : 0035723T

Messieurs les actionnaires de la société EL MAZRAA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 8/02/2024 à 9 Heures au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km 12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social en numéraire et à la suppression du droit préférentiel de souscription.

- Augmentation du capital social en numéraire.

- Suppression du droit préférentiel de souscription et agrément de nouveaux actionnaires.

- Modification corrélative des statuts.

- Pouvoirs.

2024R00059SANB3

Convocation

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE "SONOBRA"

Société anonyme

Au capital de 77 032 860 Dinars

Siège social : Immeuble Tunimara rue du Lac de constance les Berges du Lac Tunis

Identifiant unique : 0940993H

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Brasserie sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 12 Février 2024 à 9 heures du matin au siège social, sis à l'immeuble Tunimara, rue du lac de constance les Berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital et à la suppression partielle du droit de souscription;

- Lecture et approbation du rapport des Co-commissaires aux comptes relatif à l'augmentation du capital et à la suppression partielle du droit de souscription;

- Décision d'augmentation du capital social en numéraire;

- Renonciation partielle par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription;

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société;

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2024R00063SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CORPORATE TRAVEL AND EVENTS

Société anonyme

Au capital de 382.000 dinars

Siège social : Route de la Marsa km 9 l'Aouina 2045

IU : 496688X

Messieurs les actionnaires de la société "CORPORATE TRAVEL AND EVENTS" sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 19 Février 2024 à 10 heures au siège social de la société sise à la Route de la Marsa km 9 l'Aouina 2045 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et délai de convocation ;

2. Lecture des états financiers, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers ;

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du rode des sociétés commerciales ;

5. Contrôle et approbation des actes de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et quitus aux administrateurs et au directeur général ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

7. Questions diverses.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2024400028SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE WATANY ETTISALET SA

Capital social : Vingt cinq millions de dinars

Siège social : Immeuble Carthagène 2ème étage les jardins de Carthage Bureau 9/10/14 Tunis

RNE : 1303128 G

MF : 1303128 GAM000

Cher Actionnaire

La Société WATANY ETTISALET SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra au siège social de la société, sis à Immeuble Carthagène 2ème étage les jardins de Carthage Bureau 9/10/14 Tunis, le mercredi 07 février 2024 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des formalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

2. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif aux exercices clôturés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2021 ;

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre des exercices 2021 et 2022 ;

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 ;

5. Approbation des états financiers des exercices 2021 et 2022 ;

6. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 ;

7. Quitus aux administrateurs ;

8. Affectation des résultats des exercices 2021 et 2022 ;

9. Jetons de présence des exercices 2021 et 2022.

2024400034SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société WATANY ETTISALET SA

Capital social : Vingt cinq millions de dinars

Siège social : Immeuble Carthagène 2ème étage les jardins de Carthage Bureau 9/10/14 Tunis

RNE : 1303128 G

MF : 1303128 GAM000

Cher Actionnaire

La Société WATANY ETTISALET SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra au siège social de la société, sis à Immeuble Carthagène 2ème étage les jardins de Carthage Bureau 9/10/14 Tunis, le mercredi 7 février 2024 à midi, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Libération ou réduction du capital de la société;

2. Questions diverses.

2024400035SANB3

INSTITUT TUNIS DAUPHINE - SA

Société anonyme

Au capital de 2 993 100 dinars

Siège social : 20, rue Baudelaire El Omrane Tunis

MF : 1111337 YAM 000

Les actionnaires de l'Institut Tunis Dauphine sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social sis au 20 Rue Baudelaire El Omrane Tunis le vendredi 9 février 2024 à 9h30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31/7/2023,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/7/2023,

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/7/2023,

- Approbation des conventions réglementées en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/7/2023,

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/7/2023,

- Questions diverses.

2024400036SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ILVA MAGHREB SA

Société anonyme en cours de liquidation

Au capital de 1.800.000 dinars

Siège social : 34, Place du 14 Janvier 2011 - Tunis 1001

Identifiant unique : 0002491S/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ILVA MAGHREB SA, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 8 février 2024 à 12 heures au siège de la société ILVA Spa à Milano (Italie), Via Fabio Filzi n°8, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de liquidation relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs aux états financiers se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2023,

- Approbation des états financiers de la société se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2023,

- Liquidation définitive de la société,

- Quitus au liquidateur,

- Questions diverses.

Tous les documents se rapportant à la présente réunion sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société fixé au 34, Place du 14 Janvier 2011 - Tunis 1001.

2024400038SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 14 février 2024

SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TOURISTIQUES DU SUD

S.A. Capital social : 6.280.000 dinars

Siège social : 3 Rue Mohamed Hédi Amri Menzeh 7

MF : 1322W

Messieurs les actionnaires de la Société «SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TOURISTIQUES DU SUD» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 14 février 2024 à 10 heures au 5 rue Mustapha Sfar le Belvédère, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Correction d'une erreur

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les exercices 2019, 2020 et 2021.

- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021.

- Examen et approbation des états financiers des exercices 2019, 2020 et 2021.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales conclues durant les exercices 2019, 2020 et 2021.

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

- Affectation des résultats des exercices 2019, 2020 et 2021

- Nomination des membres du conseil d'administration.

- Nomination du commissaire aux comptes.

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2024400039SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

"ADWYA S.A"

Société anonyme

Capital social : 21 528 000 dinars

Siège social : Route de la Marsa Km 14 BP 658 la Marsa

Identifiant Unique : 0014346Y

Messieurs les actionnaires de la société «ADWYA» société anonyme, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 15/02/2024 à 10 h au siège social de la société sis à la route de la Marsa Km 14-B. P 658 La Marsa (Tunisie), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de crédit CMT contracté par le Directeur Général

- Pouvoirs pour formalités.

2024400046SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale constitutive

Le comité constitutif de la société communautaire locale le Belem de Chebba invite tous les participants à y assister.

Date de l'assemblée : le samedi 27 janvier 2024 à 11h du matin

Lieu : Espace Dar LASSAUT de la Chebba.

Programme :

- Décider de la liste des participants

- Constitution de la société communautaire et libération du capital par les souscripteurs

- Approbation du contrat de constitution et du statut de la société

- Election des membres du conseil d'administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes de la société.

2024X00030SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mme Mbarka Bent Amor Ben Boutaraa Dhouibi, titulaire de la CIN n°01870661, déclare la perte de l'acte de propriété n°11/78158, objet du titre foncier n°48454 Kairouan dénommé sous le nom «El Hana» sis à Imadet Rouisset délégation Sbikha, Gouvernorat de Kairouan. Selon déclaration sur l'honneur signé le 5/01/2024 au service municipale Al Jablia - Kairouan.

2024S00027DIVD2

Perte de titre de propriété

Mm Fredj Saida CIN N°01013027 déclare que son titre de propriété acte notarié daté le 24/10/1997 dressé par les notaires Mzid Mohamed et son père Mohamed, qu'elle a égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2024X00035DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme. Besma bent Rchid ben Mohamed Jouini titulaire de la C.I.N n°04614840 datée le 2 Juin 2018 ; déclare avoir perdu le titre de propriété de son père le défunt Rchid ben Mohamed ben Abdallah Jouini numéro 856 Le Denden.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 13 Janvier 2024.

2024400045DIVD2

Rectificatif

Rectificatif

Société : Générale des applications mécanique

Adresse : Boulevard de la qualité de vie, le Kram Tunis 2015

MF : 0014402/N

Capital : 8.119.250 DT

Rectificatif : Annonce code 2023402806SANB2 parue au JORT n°139 du 29/11/2023 page 2728.

Lire : 8.119.250 DT

Au lieu : 81.119.250 DT

Et le reste sans changement

2024400012RECZ9